

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne  
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
MM. Laffite et Co, place de la Bourse  
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

### ABONNEMENTS

#### LES ABONNEMENTS

datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois... 5 fr.  
Six mois... 9 fr.  
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

### BOURSE DE PARIS.

	R <sup>e</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 14 décem	71 20	101 65
Du 15 .....	71 10	101 65
Du 16 .....	70 70	101 75

### A NOS LECTEURS.

#### Grandes Primes du Journal du Lot

Nos abonnés sont informés que les beaux ouvrages si richement illustrés et si attrayants par les sujets qu'ils traitent et par les noms de leurs auteurs, que nous leur avons offerts en Prime à des prix qui pour être très-modérés pouvaient ne pas s'accorder avec les intentions de dépense du plus grand nombre, viennent de subir une très-notable diminution.

Cette diminution a été commandée aux Editeurs par le désir de liquider cette grande publication dont il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires et qui, sans aucun doute, ne sera jamais réimprimée.

Voici le tableau des Livres publiés et de leur prix de vente actuel :

La Révolution Française, 2 vol. .... 50 fr.  
Les Reines du Monde, 1 vol. .... 20 fr.  
Les Galeries Publiques de l'Europe, 3 v. 75 fr.  
La Russie Historique, etc., 2 vol. .... 50 fr.  
Le Livre d'Or de la Peinture, 1 vol. .... 60 fr.  
Les Galeries Royales d'Angleterre, 1 v. 60 fr.  
Les Chefs-d'œuvre de l'Art chrétien, 1 v. 6 fr.

Nos abonnés trouveront dans l'acquisition de la totalité de ces ouvrages ou de ceux qui par leur sujet leur plairont davantage une occasion qui ne se reproduira jamais. — Les personnes qui sont capables de pouvoir décomposer le prix de fabrication de ce genre de Livres reconnaîtront que les prix ci-dessus ne sont pas la représentation même de ce que ces Ouvrages ont coûté.

Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons qu'un très-petit nombre d'exemplaires à la disposition de nos Abonnés et qu'il est hors de doute que nous ne pourrions satisfaire qu'aux premières demandes qui nous seront adressées.

Nos Abonnés peuvent venir examiner, dès à présent, dans nos bureaux, les magnifiques Ouvrages qui composent cette Prime exceptionnelle.

### OUVRAGES ILLUSTRÉS ET RICHEMENT RELIÉS

Album DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon, 22 fr.

Le livre Rouge (histoire de l'échafaud en France)..... 12 fr.

Les environs de Paris..... 6

Causeries de la mère..... 8

Contes de Fées..... 7

Les mémoires du roi Jérôme

7 volumes brochés..... 12  
Tous ces ouvrages sont exposés dans nos bureaux.

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

#### CONCERT ORPHÉONIQUE

Un bon curé de campagne, un peu scrupuleux, disait à l'un des plus hauts bonnets du voisinage (ce bonnet était celui d'une femme) : « Madame, la danse est un plaisir malsain ; pourquoi tolérer que vos gens... sous vos yeux... » — Aucun délassement n'est-il permis après les travaux pénibles du jour ! répondait la dame ; laissez danser ces pauvres gens ! ils sont bien heureux d'en avoir envie ! »

Combien d'officieux, — où trouve-t-on moins d'officieux qu'à la cour, — ont dit à l'Empereur : « L'Orphéon est une école d'oisiveté et de débâche, de démoralisation ! Une association pareille est un assemblage de désœuvrés, d'habités d'estaminet et de mauvais lieux, de libertins, de paresseux, d'envieux, de vampires ! Tous les orateurs de la Redoute ou du Pré-aux-Cleres doivent être des orphéonistes !... » Et l'Empereur de répondre : « Laissez-les chanter ! ils sont bien heureux d'en avoir envie ! »

Le fait est qu'en un temps où la passion de l'intérêt public semble s'illuminer au foyer des appétits convergents de l'intérêt matériel, où l'amour du bien public s'enflamme à la douce chaleur du pot-au-feu, c'est-à-dire du bien privé, — quelques-uns demeurent surpris de se trouver en

Cahors, le 16 Décembre 1868

## LA QUATRIÈME

Aux Électeurs du Lot,

Gourdon, le 15 déc.

Mes chers Concitoyens,

Dans les trois lettres que je vous ai écrites, je vous ai entretenus de nos communs principes politiques, et j'ai combattu la coalition organisée contre nous. Aujourd'hui, continuant le même ordre d'idées, je viens vous proposer d'élever autel contre autel, et de créer nous aussi une coalition. Cette coalition, plus nombreuse, plus entière que celle de nos adversaires, aura un autre but : elle ne voudra pas détruire, mais solidifier en perfectionnant. Quels seront les éléments qui la constitueront et quel sera son but déterminé ?

Notre coalition comprendra tous les citoyens, quelles que soient leurs idées antérieures, qui, comme nous, veulent hâter la civilisation et préparer l'avènement de la Liberté.

La Société française, celle qui aujourd'hui comprend, compare et juge, se compose de trois classes d'hommes bien tranchées : — ceux que l'éducation, les souvenirs, la reconnaissance, la famille, la religion même, rattachent plus ou moins au passé ; — ceux qui ont suivi le siècle de progrès en progrès, et dont l'esprit calme se contente d'une marche régulière vers l'avenir ; — enfin ceux qui sont par la pensée trop vive, trop agitée, poussés en quelque sorte en avant, et dont l'impatience ne se contente pas de la marche sûre, mais plus lente que leurs désirs ou leurs rêves, du progrès actuel.

Au-dessous, se trouve une classe nombreuse, ne sachant pas encore, désireuse de savoir, et par cela même qu'elle ignore ou qu'elle sait mal, subissant tour à tour des influences diverses, et étonnant souvent les gouvernements et les partis par la manière capricieuse, en quelque sorte, avec laquelle elle agit.

Ces éléments qui semblent si divers, sont cependant nécessaires (je parle des trois premiers) à l'harmonie de toute société ; l'analyse suivante va prouver cette proposition et démontrer qu'il n'y a point de témérité à vouloir les unir.

Avant de continuer, cependant, je rappel-

lonnent, d'ailleurs exempts d'envie et d'égoïsme, oublieux des soucis d'ici-bas, confondent innocemment leurs voix et leurs pensées dans un même élan et réalisent l'accord le plus vrai de la fraternité sur la terre !

Que dire à cela ? rien. Si, un seul mot. — La France compte aujourd'hui sept mille sociétés orphéoniques, chorales ou instrumentales, lesquelles se composent de plus de six cent mille membres actifs et honoraires. — Les sommes gagnées par ces Sociétés au profit des œuvres de charité se chiffrent par millions !

Cela dit, nous allons rendre compte de la soirée musicale de dimanche dernier.

Le deuxième Concert annuel de la société Orphéonique a été ni moins brillant ni moins digne d'intérêt que le premier, non plus que ceux des années précédentes. Une assistance nombreuse et choisie avait de bonne heure occupé la salle ; et, toute la soirée durant, l'animation des conversations et la gaieté des visages trahissaient la satisfaction sincère du public. Ces soirées musicales rappellent à notre souvenir les soirées théâtrales d'une grande ville, où les parti-pris n'éloignent pas systématiquement du théâtre les personnes du monde, où les ressources de fortune amènent une foule compacte avide de spectacle. Rien n'y manquait : ni les gracieux visages, ni les fraîches toilettes ; le tout resplendissait à l'éclat inaccoutumé d'une vive lumière. En telle sorte que le public habituel de nos galeries était surpris de se trouver en

l'air quelques paroles du grand chancelier L'Hôpital ; en 1561, il disait au colloque de Poissy : « Otons ces mots diaboliques, noms de partis et de séditions, luthériens, huguenots, papistes ; ne changeons le nom de chrétiens. « Je dirai à son imitation : Otons ces noms de légitimistes, cléricaux, orléanistes, républicains, bonapartistes ; ne changeons le nom de Français. Tous, en effet, sont enfants de la patrie commune, et ne peuvent, sans crime, nuire ou seulement être indifférents à sa gloire et à sa prospérité.

1<sup>o</sup> La Société actuelle, fille du passé, ne peut renier les temps qui l'ont précédée. Si elle doit faire table rase des principes mauvais qui ont causé la perte des sociétés antérieures, elle doit, avec le même soin, veiller à ce que les vertus qu'elles possédaient ne périssent pas. Les grandes vérités acquises à l'humanité, devenues communes à tous, sont, en quelque sorte, l'économie, le capital moral, mis en réserve par nos pères. Ce capital précieux, cent fois plus que le capital matériel, ne doit pas périr et doit être la première acquisition des générations nouvelles ; c'est pourquoi nous dirons à la première classe de citoyens : Venez à nous, votre place est dans nos rangs. Longtemps vos pères furent seuls la France, et ce temps ne fut pas sans gloire. L'amour de la patrie, le culte de l'honneur, le dévouement au prince, le respect de la religion et de la famille étaient leurs vertus. Ils ont expié les fautes commises ; nous les oublions. Quant à vous, leurs fils, qui êtes pleins de respect pour eux, qui vivez pieusement de leurs traditions, oubliez nos représailles et pardonnez-nous d'avoir voulu marcher à côté de vous. Apportez parmi nous le pur acquis de vos pères, ne vous opposez pas aux progrès qui s'accomplissent ; aidez-les, et surtout travaillez avec nous à leur moralisation ;

2<sup>o</sup> La Société actuelle n'est pas seulement fille du passé, elle est encore mère de l'avenir ; aussi, dirons-nous à la troisième classe de citoyens : l'humanité a pour tâche générale la recherche continue du mieux, tant moral que matériel. Il lui faut des pionniers pour marcher en avant ; soyez ces pionniers ; allez, tracez la route dans les rangs obscurs de l'avenir, si vous vous trompez, la Société qui vous suit prudemment, et pas à pas, rectifiera. Ne désertez pas votre place qui est à l'avant-garde de la grande armée du progrès ;

reprentait sans efforts la sévérité de tenue, les allures de politesse et d'élégance qui ressemblent à des préjugés d'un autre âge.

Le programme de la fête était long et bien rempli : quatre chœurs, trois romances pour voix de ténor, trois airs de basse, une chansonnette comique, enfin une opérette de salon à deux personnages. Trois parties ! ni plus, ni moins. Nul ne pouvait regretter l'absence de quelques artistes de dehors, à qui le comité-directeur s'était adressé, mais qui, paraît-il, n'ont pu répondre à l'invitation.

Parmi les chœurs chantés par l'Orphéon, trois étaient déjà connus de notre public ; il y en avait un nouveau et inédit. — Les premiers étaient l'Attente, ce chœur charmant de C. de Vos, qui, si je ne me trompe, fut entendu dans les premiers concerts de l'Orphéon, il y a cinq ans environ, et dont l'exécution au concours de Périgueux fut récompensée par une médaille d'or ! La Veillée, la pastorale si mouvementée de Saintis, et les Buveurs, la scène bachique tour à tour si animée et si suave de L. de Rillé.

Nous ne traduirions pas fidèlement l'impression de l'assemblée si nous ne disions que tous les chœurs ont été accueillis avec plaisir : ils ont été terminés au milieu de chaleurs applaudissements. Cependant s'il nous est permis de dire notre pensée sans artifice — nous aimons l'Orphéon pour lui-même, — l'exécution nous a paru moins sûre, moins soignée, moins finie que dans les auditions antérieures de notre Société chorale.

3<sup>o</sup> Le passé et l'avenir sont liés par le présent, comme la première et la troisième classe des citoyens que nous considérons, sont liés par la deuxième. Sous peine d'une dislocation évidente, la Société ne peut pas s'élaner tout entière en avant pour retourner ensuite brusquement en arrière, rechercher les vérités acquises, un instant oubliées pour des principes nouveaux. Il est bon, il faut qu'il y ait une classe d'homme, la plus nombreuse, qui, tout en conservant pieusement les principes déjà communs et reconnus bons, soumette à un examen sérieux les principes récemment proclamés, et introduise dans la Société ceux qui sont propres à son amélioration.

Vous le voyez, mes chers concitoyens, il n'y a pas lieu à une lutte entre nous. Toute coalition contre une portion quelconque de la Société est une faute, plus que cela, un crime. Les éléments divers qui la composent, qu'ils soient issus de l'éducation ou qu'ils résultent de la nature de l'esprit, ne peuvent sans danger être désunis, parce qu'ils font partie d'un tout inséparable, qu'ils ont un but commun et que leur désunion serait le plus grand obstacle qu'ils pussent se créer. La coalition que je propose est donc la seule possible, la seule utile, la seule qui peut porter des fruits.

Quel sera le but de notre coalition ? L'avènement de la Liberté par la civilisation et par la confiance du gouvernement :

1<sup>o</sup> Par la civilisation : Au lieu d'unir nos forces morales et matérielles pour faire triompher tel ou tel personnage fort indifférent à la chose publique, nous les unissons pour travailler à civiliser, à moraliser la quatrième classe de citoyens ; nous seconderons l'Etat dans ses idées libérales et généreuses et nous ferons diminuer, sinon disparaître toute immoralité, tant politique que sociale.

Au lieu de fonder un journal que le paysan ne lit pas, que l'ouvrier ne lit guère, et où il ne trouve souvent qu'une excitation à ses passions mauvaises, nous viendrons en aide, par une protection efficace à nos écoles primaires, à nos écoles du soir, ces grandes ennemies du cabaret, ces sauvegardes des épargnes de la famille. Nous fonderons des bibliothèques populaires qui exciteront moins de tumultes que les discours à effet de nos tribuns modernes, mais qui, en donnant aux paysans et aux ouvriers, avec une sage direction morale, l'amour de la science et de

virile pour supporter les sévérités de la critique ; d'ailleurs elle a eu trop de fois les honneurs du triomphe pour se consoler d'un succès incomplet. Il n'y avait pas dans l'interprétation de ces pièces lyriques la justesse, la précision, le goût, toutes qualités que nous avions remarquées par le passé et qui font l'apanage des bonnes sociétés chorales. L'Attente était chantée un peu fort et séchement ; la Veillée a manqué d'ensemble dans l'andante d'introduction ; le ton dans le chant du Quercy a été forcé ; — le chœur des Buveurs, le mieux exécuté de tous, manquait d'énergie du côté des basses. — Est-ce défaut d'exercices propres à renouveler sans cesse l'impression des bons conseils et des bonnes traditions ? Serait-ce que la Société a éprouvé naguère les effets de cette loi fatale mais inévitable pour les Sociétés orphéoniques, l'introduction d'éléments nouveaux dans le personnel ? — Nous ne savons ; mais le fait est constant.

Tout le monde ne peut sans doute comparer comme nous ; mais nous avons entendu l'Orphéon de Cahors dès sa formation ; nous l'avons suivi dans son développement progressif, avec sollicitude ; nous sommes frappés d'un mouvement rétrograde. Au reste, nous nous hâtons de le dire, quelque soit le motif qui ait engendré le résultat signalé par nous, la composition actuelle de l'Orphéon nous semble, par le nombre des membres, comme par la riche qualité des voix, de nature à conserver à la Société orphéonique la juste notoriété qu'elle s'est acquise, l'es-

art, plus sûrement les élèveront au niveau intellectuel des classes éclairées, les rendront dignes de l'égalité civile, politique et sociale, et assez forts pour supporter la Liberté. Eclairés alors sur le devoir, ils sauront faire un usage légitime du droit. Nous travaillerons à la propagation des Sociétés de secours-mutuels, des Sociétés coopératives, des Sociétés agricoles, petites images, mais images fidèles de la grande association générale, écoles véritables, d'égalité de solidarité et de respect du juste. Dans ces Sociétés, la véritable vie démocratique s'apprendra, et plus tard, chaque membre apportera dans la Société générale, une expérience qui le rendra conciliant et dévoué ;

2<sup>o</sup> Par la confiance du gouvernement : En effet, quand le gouvernement verra tous les citoyens, travaillant à leur amélioration ; quand il les verra, loin de s'occuper à des récriminations sans objet que le désir d'exercer la haine, à des manifestations sans but que celui d'enfanter l'émeute, s'occuper de la France et de son bonheur, il ne craindra plus alors que la Liberté complète amène le désordre. Peu lui importera les hommes qui composeront ses conseils : il saura que tous n'ont qu'une passion, l'amour du pays ; qu'une ambition, celle de travailler au bien public ; qu'une haine, celle du mal.

Recevez, mes chers Concitoyens, l'assurance de mon respectueux dévouement.

René VÉRINCIP.

### BULLETIN.

Une dépêche de Saint-Sébastien, en date du 13 au soir, annonce qu'à la suite d'une proclamation énergique du général Caballero de Rodas, les insurgés de Cadix ont déposé les armes le matin. Le général en chef et toutes ses forces sont entrés dans la ville à deux heures de l'après-midi.

Par la même dépêche on apprend que le duc de Montpensier ayant quitté Lisbonne pour offrir ses services au général Caballero, le gouvernement provisoire, informé de cet incident inattendu, a immédiatement signifié au duc de s'en retourner à Lisbonne sur un navire mis, à cet effet, à sa disposition. Cet ordre est appuyé sur des raisons politiques.

redoubler de zèle et de persévérance afin de rester dignes de vos devanciers ! pour cela, il suffira d'obéir à votre règlement et de suivre ponctuellement les conseils de votre cher Directeur M. Fenouillet.

Le 4<sup>e</sup> chœur chanté était un morceau inédit, bien plus une œuvre locale : son titre, le chant du Quercy ! Les paroles sont d'un homme de lettres qui a droit de cité dans notre ville, en cela qu'il est originaire de notre province et qu'il a passé les premières années de sa jeunesse au lycée de Cahors, M. Mary-Lafon. Sa pièce de vers n'avait pu entrer dans le cadre musical naturellement plus resserré : un artiste dramatique, M. Gourdeux, a bien voulu en donner lecture ; et chacun a pu se convaincre qu'elle était digne des productions d'un auteur, assez connu du reste pour que nous puissions nous dispenser de faire ici son apologie. Nous dirons seulement que les paroles chaleureuses de cette cantate ont été inspirées par le sentiment d'un véritable patriotisme ; et nous avons partagé l'émotion sincère du public, lorsque l'auteur présent et reconnu dans la salle, a paru sensible à l'attention dont il était l'objet.

Mais voici les paroles qui ont fourni le canevas musical :

Noble et vieille terre des chênes,  
Toi, dont le granit ceint les flancs,  
Le Lot, en arrosant ses plaines  
Dit ton nom depuis cinq mille ans !

On mande de la Havane, 12 décembre, que 400 insurgés se sont rendus aux troupes espagnoles, après un engagement qui a eu lieu Manzanillo. Une cinquantaine de planteurs se sont engagés, dit-on, dans les bandes révolutionnaires.

S'il faut en croire des correspondances de Berlin, on attachait, en Prusse, une certaine portée politique au voyage entrepris par le comte de Bismark à Dresde, à l'occasion de la naissance du roi Jean de Saxe.

Les mêmes correspondances parlent de nouveau de l'intention du comte de Bismark d'ajourner à la fin de décembre la session du parlement prussien pour trois mois et de convoquer d'ici au mois de juin, le parlement de la Confédération du Nord, puis le parlement douanier.

Le Journal de St-Petersbourg a publié le 12 décembre, le dernier protocole de la conférence internationale chargée d'examiner la proposition de l'Empereur de Russie, tendant à interdire l'usage des balles explosibles dans les armées. Les plénipotentiaires des grandes puissances ont déclaré qu'ils adhéraient au principe de la proposition impériale; les questions de détails résultant des derniers perfectionnements apportés aux divers systèmes d'armes à feu seront ultérieurement l'objet d'une étude spéciale.

L'Italie du 12 annonce que le général Cialdini a quitté Florence, chargé d'une mission pour l'étranger.

Pour le bulletin politique : A. Layton.

Extérieur

NOUVELLES D'ESPAGNE

El Estendarte laisse entendre que les événements de Cadix ont pu être provoqués par certains américains pour empêcher les renforts pour Cuba de partir. Les américains voulaient ainsi favoriser le triomphe de l'insurrection dans l'île. Ce qui est certain c'est qu'il a été distribué beaucoup d'or.

Un journal a dit, en effet, qu'il circulait en Andalousie de l'or qui n'était pas espagnol. Toutefois les forces qui se rendent aux colonies s'étaient offertes volontairement et la majeure partie étant embarquée, on ne comprend pas que les 7 ou 800 hommes restés à Cadix pour être dirigés sur la Havane aient pu former le noyau de l'insurrection.

On lit dans la Voz del Siglo du 11 : Un journal dit : Le bruit a couru aujourd'hui que l'un des chefs des travailleurs que l'ayuntamiento de Madrid occupe, en ce moment, a été trouvé porteur d'une lettre souscrite par Marsori pour la somme de 18,000 duros. On ajoute que ce chef était jadis employé dans le service de la police de Gonzalez Bravo.

Il faut que la chose soit vérifiée, car elle est fort grave, et bien que nous n'ajoutions pas foi complètement à cette nouvelle, il sera bon toutefois d'éclaircir ce qu'il y a de vrai là-dessous.

LA QUESTION D'ORIENT.

Les grandes puissances viennent tout-à-coup de s'apercevoir que la Turquie n'est pas ce « Corps malade » qu'on suppose. Le

Sultan actuel qui est un homme d'un tempérament très énergique paraît décidé à n'être pas le jouet de la diplomatie et la victime des intrigues politiques. Dans le courant des quelques mois qui viennent de s'écouler, les Principautés Danubiennes étant devenues le théâtre d'une conspiration organisée contre la Turquie et la Porte a pris une attitude résolue, elle a tenu un langage belliqueux; alors le projet a été désavoué par ses auteurs et le prince Charles s'est hâté de mettre l'assurance de sa fidélité aux pieds de son souverain.

Le petit royaume de Grèce qui a fourni de l'aide à l'insurrection Crétoise et cela sans déguisement, a mérité depuis longtemps une leçon. Par respect traditionnel pour les puissances protectrices, la Porte a eu de la patience malgré des provocations sans exemple. Le discours prononcé à Kings-Lynn par lord Stanley, l'a piqué au jeu. C'était trop que de s'entendre dire par une voix amie que l'empire Turc allait s'écrouler au milieu des dissensions intestines. Il n'y a pas, dans le monde entier, un Etat plus solide que la Turquie. Les seules places, dont elle souffre se trouvent sur les frontières de ses vastes possessions, et ces plaies sont irritées et demeurent béantes par la faute de l'étranger. Dans ces circonstances, en ne saurait être surpris que le Sultan se soit décidé à y apporter un remède radical, en faisant face hardiment à ses perfides ennemis. Il a étouffé des révolutions dans ses provinces septentrionales, en faisant les préparatifs militaires convenables et en parlant haut à la Roumanie. Il se montre maintenant également décidé à employer la force armée contre la Grèce si elle ne lui accorde entière satisfaction. L'opportunité de cette attitude est si bien comprise par les grandes puissances, qu'elles font d'une seule voix des remontrances à Athènes pour engager le cabinet à se plier aux demandes de la Turquie. Les Grecs ont violé d'une manière si flagrante toutes les dispositions du droit des gens, que personne ne peut défendre leur conduite ! L'Europe apprend aujourd'hui que la longue patience d'Abdul-Aziz est à bout et que le sultan veut tenir tête à ses ennemis et les combattre avec l'épée.

PRUSSE.

Le ministre des finances a soumis, aujourd'hui, à la chambre des députés un projet de loi autorisant le gouvernement à attendre jusqu'à la session prochaine pour émettre le reste de l'emprunt de 60 millions d'écus, voté en 1868, pour les besoins extraordinaires des départements de la guerre et de la marine. L'emprunt a été voté en 1866 et la somme de 40 millions a été réalisée. Dans la dernière session, le gouvernement a demandé l'autorisation à réaliser encore une somme de 5 millions en cas de besoin. En demandant un nouveau délai, le gouvernement vient à se réserver pour des éventualités imprévues une autorisation de 5 millions.

A quelles « éventualités imprévues » fait allusion M. de Bismark ? Il est à croire qu'on lui demandera, au sein de la chambre, des explications là-dessus. Les donnera-t-il ?

AMÉRIQUE.

Il s'en faut, d'après ce que rapportent les journaux américains, que la situation soit éclaircie aux Etats-Unis par l'élection du général Grant à la présidence fédérale. Les partis restent en présence, les questions en litige, et les esprits ainsi que les intérêts en antagonisme. Ajoutons que le

nouveau président, loin de vouloir trancher dans le vif, paraît disposé à subordonner l'exécutif au parlementaire :

« Le général Grant, dit un journal, a déclaré ne jamais devoir se mettre en opposition avec le Congrès, et reconnu tacitement que les deux Chambres possédaient à un degré absolu des pouvoirs que les juristes américains ont toujours pensé devoir être contrebalancés par ceux que la constitution a octroyés au président. » En dehors de cette déclaration, qui sera probablement interprétée selon les circonstances, nous n'avons aucune donnée sur la conduite future du général Grant. Il est d'usage que le nouveau président prononce au moins quelques paroles ayant un sens politique lorsque ses amis viennent lui annoncer le résultat de l'élection; mais, ne voulant ou ne pouvant rien dire, le général Grant s'est dérobé à l'ovation qui devait être le prétexte d'un discours à effet. »

Pour un soldat, voilà bien de la circonspection. Il est vrai que le général Grant a autant manié la plume que l'épée, et qu'il lui a fallu, étant parti de si bas pour arriver si haut, non moins d'habileté que d'énergie. La question est de savoir si l'on remédiera, par des temporisations, à la crise sociale qui succède, dans le pays fédéral, à la guerre civile. Nous ne le croyons point.

JAPON.

Des correspondances particulières confirment ce que les journaux ont raconté de la persécution dirigée contre les chrétiens. Le signal a été donné par la proclamation suivante affichée aux portes de Yokoama :

« L'abominable religion chrétienne est absolument interdite. Tout individu suspecté d'avoir contrevenu au présent édit devra être remis entre les mains de son autorité, et ceux qui le remettront auront une récompense. »

Les représentants des puissances européennes se sont empressés de protester contre ce décret auprès du gouverneur de Nagasaki. Ce haut fonctionnaire a fait parvenir aux consuls européens une réponse dans laquelle il conclut que « des gens sans aveu ayant embrassé la religion des étrangers, malgré la très sévère défense qui en est faite au Japon, et des gens restant sans repentir, on ne peut se dispenser de leur infliger le châtement qu'ils méritent. » Or, ce châtement, c'est la mort.

A la réception de cette lettre, les consuls ont écrit de nouveau au gouverneur pour le prier de différer les mesures de rigueur jusqu'à ce que les ministres des puissances chrétiennes aient eu le temps de conférer avec les autorités de Kioto. Les choses en sont là.

En attendant, dans le cours du mois de juillet, cent trente chrétiens ont été enlevés de Nagasaki et emportés sur un navire japonais qui a quitté la rade à la tombée de la nuit; depuis on n'en a plus eu de nouvelles. Différentes versions ont circulé sur le sort des malheureux déportés : les uns croient qu'on les a noyés en pleine mer; d'autres, qu'on les a condamnés aux mines; d'autres enfin, qu'on les a enfermés dans des prisons pour les y laisser mourir.

Pour extrait : A. Layton.

OBLIGATIONS MEXICAINES.

Le Moniteur contient un décret impérial qui prescrit l'inscription au grand livre de la dette publique avec jouissance du 1er octobre 1868, de 4 millions de rente 3 % pour être répartis entre les porteurs de titres libérés de l'emprunt mexicain.

en est de dignes de défendre le drapeau de la décentralisation des arts !

M. Vayre a fait entendre pour la seconde fois le délicieux *virelai* de *Gulistan*, qu'on nomme *Le Point du Jour* ! Nous déclarons qu'il est difficile d'interpréter ce morceau avec plus de talent : les suffrages du public, ont été unanimes.

Trois morceaux de basse, avons-nous dit, ont été chantés : l'un par M. R., jeune orphéoniste, doué d'une voix d'une grande fraîcheur, *La Chanson de l'Aveugle*; deux autres par le baryton déjà apprécié du public Cadurcien, M. Cahuzac, *Le Pèlerin de St-Just* et *Page, Ecuyer Capitaine*. Le premier de ces airs, ballade dont la musique a été composée par A. Boëlleu, est très bien dans les cordes vocales du jeune chanteur; le second, la grande scène de E. Membreu, — si connue aujourd'hui, — pourrait aussi devenir un très bon morceau, en tant qu'élément vocal, pour le jeune artiste dont nous parlons. Toutefois, le sujet a des finesses sur lesquelles il faut s'appesantir longtemps, afin de l'interpréter sainement. Pour parler sans détour, ce morceau difficile peut fournir encore à notre jeune virtuose un vaste champ d'études. L'acteur à qui il nous a été donné de l'entendre dire, était loin d'être doué d'un organe aussi étendu et d'un timbre aussi sympathique; mais il faisait de ce morceau une véritable scène, d'un caractère profond et d'un charme infini !

Sachez, jeunes chanteurs, ne pas considérer seulement dans un morceau de chef, le procédé

La feuille officielle publie également un avis ministériel ainsi conçu :

« Les porteurs d'obligations provisoires et de titres provisoires 6 p. % provenant des emprunts mexicains 1864-65, sont prévenus que, aux termes de l'article 5 du décret du 10 décembre courant, ils ont la faculté de se libérer des termes arriérés et des intérêts de retard y afférents, du lundi 14 décembre 1868 au dimanche 31 janvier 1869 inclusivement, afin de pouvoir être admis à la répartition de la rente de 4 millions allouée par l'Etat et des autres rentes et valeurs auxquelles donnent droit les titres mexicains.

« Les obligations libérées et les titres 6 % libérés provenant des mêmes emprunts, à remettre au trésor en échange de la portion de rente qui leur sera attribuée (article 9 du décret) pourront être déposés à partir du 2 janvier 1869.

« Les versements et dépôts de titres seront reçus :

« A Paris, au ministère des finances (bâtiment annexe de la rue du Mont-Thabor, en face la rue Mondovi), à la caisse de l'agent comptable du Trésor, de dix à deux heures ;

« Dans les départements, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances.

« Quant aux obligations libérées et aux titres 6 % libérés provenant des emprunts mexicains 1864 et 1865, les porteurs sont prévenus qu'ils peuvent toucher dès à présent :

« 1° Les semestres d'arrérages arriérés de ces obligations et titres, jusques et y compris le semestre échu le 1er avril 1866;

« 2° Le montant des obligations sorties aux tirages des 3 juillet 1865, 2 janvier et 2 juillet 1866, restant encore à rembourser. »

Pour extrait : A. Layton.

ENCOURAGEMENTS A L'INDUSTRIE

C'est peut-être un travers, mais notre penchant n'est pas pour les « manifestations » soi-disant politiques. A qui profitent-elles ? à personne, sauf à quelques individualités ambitieuses et tapageuses. Au contraire, les réformes paisibles, se rapportant aux intérêts sociaux ou domestiques intéressent tout le monde, sans contrarier qui que ce soit. Le progrès moral et matériel à cette qualité d'apaiser les esprits en contentant tous les cœurs. Allons donc au progrès obstinément et par tous les sentiers possibles !

Tel est le but que se propose la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Dans sa dernière réunion, cette association, qui compte parmi ses membres correspondants un grand nombre de notables usiniers, manufacturiers, économistes, publicistes des départements, a dressé comme il suit la liste des récompenses qu'elle décernera en 1869 :

Une grande médaille de 4,000 francs pour les arts mécaniques à l'auteur français ou étranger de la découverte la plus remarquable dans les arts mécaniques.

Des médailles diverses d'or, de platine, d'argent et de bronze aux auteurs des communications les plus importantes faites dans l'année à la Société.

25 médailles de bronze, avec livres pour une valeur de 50 francs, aux contre-maîtres et ouvriers remarquables par leur conduite et les services qu'ils auront rendus à leurs patrons.

Des prix divers aux meilleurs élèves des écoles industrielles.

Appareil de navigation permettant d'augmenter la place utilisable et de réduire l'espace con-

sacré au moteur et au combustible. 3,000 fr.

Moyen pratique de tailler les meules en écartant les causes actuelles d'insalubrité de cette industrie (fondation des industriels de la Ferté-sous-Jouarre)..... 5,000 fr.

Préparation, à bas prix et en grand, de l'oxygène utilisable dans l'industrie..... 2,000 fr.

Réalisation d'une application étendue, et, par suite, fabrication à bas prix de l'eau oxygénée..... 3,000 fr.

Procédé économique propre à être employé en grand pour fixer l'azote de l'air en nitrate et sels ammoniacaux..... 2,000 fr.

Emploi des résidus de fabrique encombrants non encore utilisés, tels que laitiers, chartrée de soude, eaux mères, etc..... 4,000 fr.

Réoxydation des caisses d'épuration de gaz par un procédé économique, employé dans une grande usine, qui exempte des vapeurs incommodes ou des inconvénients de la réoxydation en vase clos..... 3,000 fr.

Encre qui ait toutes les qualités des bonnes encre usuelles, qui ne soit pas d'un prix plus élevé qu'elles et qui n'attaque pas les plumes métalliques..... 4,500 fr.

Fontaines filtrantes d'un effet prompt, certain et durable, soit pour les grands établissements, soit pour les petits ménages..... 1,000 fr.

Appareils perfectionnés pour le chauffage et la conservation des vins, tant au point de vue du transport qu'à celui de la consommation..... 3,000 fr.

Fabrication de papier photographique exempt des défauts que présente le papier actuel pour les négatifs et les positifs..... 2,000 fr.

Les mémoires et autres documents devront être déposés au secrétariat de la Société, rue de l'Abbaye prolongée, à Paris, avant le 1er janvier prochain. Nous mettons notre publicité à la disposition des postulants aux prix de la Société industrielle.

Pour extrait : A. Layton.

AGRICULTURE

DES ENGRAIS.

Après avoir fait connaître d'une manière succincte, l'importance capitale qu'acquiert de nos jours en agriculture, l'azote et le phosphate de chaux, je crois qu'un grand nombre d'agriculteurs liront avec intérêt les proportions avec lesquelles ces deux éléments entrent dans la composition des engrais communément employés, ou dans d'autres substances que l'on pourrait faire servir au même usage.

Il ne faut pas perdre de vue que le mot de matière organique s'applique à toute substance animale ou végétale, c'est-à-dire, provenant d'un être qui naît, se nourrit, se développe et meurt. Les matières organiques sont presque exclusivement formées de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote. Si l'on fait abstraction de l'azote, qui est le plus important au point de vue agricole, les autres éléments qui composent une matière organique sont estimés environ un centime le kilogramme.

Parmi les engrais, le fumier de ferme occupe la première place, et à ce titre il doit d'abord appeler notre attention. Quand on fait l'analyse chimique de cent kilogrammes de cette substance considérée à son état normal d'humidité, on trouve à peu près la composition suivante : Matières organiques, renfermant presque un kilogramme d'azote, ou pour parler plus rigoureusement 400 grammes..... 14 kilog. Phosphate de chaux, près de 1 kilog. Alcalis (potasse et soude)..... 1 1/2 kilog. Silice et argile..... 4 k. 1/2 Eau et quelques autres matières sans importance..... 80 kilog. Total..... 100 kilog.

nous remercions les membres de notre société chorale, les organisateurs de cette fête. L'empressement de la foule, la composition de l'auditoire, témoignent de l'estime professée pour ces réunions où la morale et le goût ne reçoivent aucune offense; cela doit être un encouragement pour épurer avec rigidité la formation d'un programme et préparer avec un soin de plus en plus minutieux son exécution. Par ces moyens, le but de l'institution orphéonique sera toujours mieux compris, et le lien de fraternité qui unit ses membres toujours plus resserré.

L'ILLUSTRATION.

Quelques scènes des *Hustings*, plusieurs épisodes animés des élections du Parlement réformé d'Angleterre et le portrait de M. Castelar, principal représentant de l'opinion républicaine en Espagne, ouvrent le numéro de l'Illustration de cette semaine (n° 1345 5 décembre 1868); puis viennent deux gravures prises à la résidence d'Argovie, où vient de s'éteindre M. Beryer, le grand orateur, le fidèle champion de la légitimité. — Une intéressante série de vues, types et scènes de mœurs relevés à Rio-de-Janeiro (Brésil), commence aussi dans ce numéro, qui contient, en outre, un portrait de Félicien Mallefille et plusieurs belles gravures inédites, extraites du livre illustré de M. Paul Marcey : *Voyage à travers l'Amérique du Sud*. — L'Illustration, on le voit, ne néglige rien pour conserver la supériorité que le public éclairé et le

Berceau des Gaulois au bras fort,  
Qui, plutôt que de vivre esclaves,  
Couraient en chantant à la mort !  
Gloire à cette forte race,  
Dont le sillon lumineux  
Partout a laissé sa trace  
Comme un astre dans les cieux !  
O terre chérie,  
O douce patrie,  
Jusqu'au dernier jour  
Où dure sa trame,  
Que pour vous notre âme  
Palpite d'amour !  
Noble et vieille terre, etc.....

L'auteur de la musique est aussi un compatriote, dont le nom est resté sous le voile de l'anonyme. Le public lui a su gré de l'hommage qu'il a bien voulu faire à notre Orphéon, d'un travail spécial. Nous ne jugerons point cette œuvre aujourd'hui; nous attendrons une audition nouvelle. Nous nous bornerons à constater l'accueil flatteur qui a été fait à cette production indigène, l'entrain avec lequel les chanteurs l'ont rendue. L'ardeur des chanteurs était réelle et puissante bien que l'on puisse dire que cet enthousiasme tenait plus du lyrisme vocal, que du profond sentiment de la pensée qui a fourni à la musique sa raison d'être. Quand vous posséderez mieux le texte musical, mes amis, entonnez votre *Chant du Quercy* dans le sentiment qui rappelle Humbert de Ponsard;

Tous les transports fiévreux que l'on prête aux amants. Leurs adorations et leurs emportements, Brouilles et repentirs, je ressens tout pour elle; Je tressaille d'orgueil à la voir grande et belle, Et je ne conçois pas que, vivant de nos jours, Un homme puisse au cœur avoir d'autres amours.

L'intelligence de cet ouvrage sera d'ailleurs facile; à la troisième ou quatrième audition, on s'en rendra maître. Il est écrit dans le style mélodique; il appartient par la coupe rythmique, la distribution des périodes et des phrases, à cette école tant préconisée par le divin maître, dont la France pleure en ce moment la perte, et pas du tout à l'école de Wagner, dite de l'*avenir*! Aussi nous l'espérons dans l'intérêt de l'auteur, des dissidences trop profondes ne se produiront pas au sujet de son ouvrage; il ne nous apparaît pas qu'il pût fournir prétexte à la moindre manifestation d'un Pasdeloup quelconque.

Le jeune ténor M. Vayre est toujours le chanteur consciencieux et correct que nous connaissons; il a chanté avec goût *Bienôt!* mélodie agréable de P. Henrion; dans la seconde partie, une romance très délicate sous le double rapport des paroles et de la musique, intitulée : *Pauvres petites fleurs!* Cet opuscule avait piqué la curiosité du public avant de le charmer : la musique en a été composée par un compatriote qui s'est fait une place au théâtre, M. Francis, artiste du *Gymnase*. Nous sommes heureux d'enregistrer son succès, car nous sommes fiers de constater que le Quercy n'est point la Béotie de la France,

L'inspection de ce tableau prouve que si l'on compte l'azote 1 fr. 50 c. le kilogramme, d'après le tarif déjà indiqué, les 400 grammes qui entrent dans un quintal métrique de fumier valent 1 fr. 50 c. multiplié par 0,400 — 60 c. En ajoutant à ce nombre 20 centimes qui représentent à peu près la valeur du phosphate de chaux qui y est également contenu, on obtient un total de 80 centimes. Or c'est là, d'après les déclarations des hommes les plus compétents en agriculture, le prix que coûtent, une fois placés dans les champs, 100 kilogrammes de fumier, arrivé par la fermentation à l'état où on le transporte sur les terres. Les mêmes agriculteurs assurent qu'une tête de gros bétail produit annuellement 64 quintaux métriques de fumier qui correspondent environ à 8 mètres cubes. On admet, en effet, qu'un mètre cube de cette substance à demi consommée et très-humide, pèse 8 quintaux métriques : ce qui revient à 800 grammes le décimètre cube. Il est d'usage de donner par année à chaque hectare de terre cultivée, une fumure de cent cinquante quintaux métriques de cet engrais, qui, à raison de 80 centimes par quintal, représente une valeur de 120 francs. Il importe de remarquer que le fumier de cheval, et même le fumier mixte, surtout quand il est frais et paillieux, pèse beaucoup moins de 8 quintaux métriques, le mètre cube : son poids ordinaire est d'environ 4 ou 5 cents kilogrammes. Du reste ces chiffres n'ont rien d'absolu, et doivent être considérés comme des moyennes. Car il est évident qu'ils varieront avec la qualité et l'abondance de la nourriture absorbée par les animaux ; avec la durée de la stabulation et les soins de l'agriculteur, qui produira une quantité de fumier d'autant plus considérable qu'il mettra plus d'intelligence à le préparer. Ceci m'amène à dire quelques mots sur la confection de cet engrais qui laisse à désirer presque partout.

Pour préparer, avec un nombre donné d'animaux et un poids déterminé de litières, la plus grande quantité de fumier possible et de la meilleure qualité, il suffit de remplir deux conditions : 1° Empêcher le jus, appelé purin, qui contient environ 2 pour 100 de son poids d'azote, d'aller se perdre dans le sol, dans les cours ou dans les fossés ; 2° s'opposer autant que possible au dégagement des vapeurs ammoniacales qui s'échappent du tas de fumier, et qui tendent à se répandre dans l'atmosphère. L'ammoniaque est une substance gazeuse qui contient 82 pour 100 d'azote et qui se produit toujours lorsque des matières organiques entrent en fermentation, c'est-à-dire lorsqu'elles se pourrissent.

Il y a plusieurs moyens de satisfaire à la première condition imposée par le problème. Si l'on a de l'argile à sa disposition, on en met une couche sur l'emplacement que doit occuper le tas de fumier, et qui doit être choisi sur un terrain un peu plus élevé que le reste de la cour, pour éviter l'approche des eaux de pluie. Cette couche de terre glaise, une fois bien battue, empêchera l'infiltration du purin dans le sol, où il serait perdu. A défaut d'argile on peut mettre un pavé cimenté avec de la chaux hydraulique, ou bien une épaisse couche d'herbes et de plantes impropres à l'alimentation du bétail. Ces matières absorberont en partie le purin, et se transformeront elles-mêmes en un engrais puissant. Il faut en outre que le plan sur lequel repose le tas soit légèrement incliné, et que tout autour, soit pratiquée une rigole, destinée à conduire le purin dans une fosse creusée au bas de la pente, et tapissée intérieurement d'argile ou de chaux hydraulique. Cette fosse doit être recouverte de mardiers pour éviter les accidents que pourrait occasionner le passage fréquent des bestiaux dans la cour. Il importe aussi que les urines, qui ne sont presque jamais absorbées en totalité par les litières mises sous les animaux, s'écoulent dans la même fosse par le moyen d'une seconde rigole ; à moins que le cultivateur ne préfère creuser dans l'intérieur même de l'étable, un autre réservoir pour recueillir le purin.

Un hectolitre de ce liquide contient environ 2 kilogrammes d'azote, et représente par conséquent une valeur de 3 francs pour l'agriculteur. Si le purin n'est pas employé en totalité pour asperger le tas de fumier, on peut le répandre au commencement du printemps sur les prairies, après l'avoir étendu de deux ou trois fois son volume d'eau. On se sert à cet effet d'un tonneau analogue à ceux dont on fait usage dans certaines villes, pour arroser pendant l'été les promenades publiques. A défaut de tonneau, le cultivateur peut mélanger le purin avec de la terre, de manière à le faire absorber complètement : il obtiendra ainsi un engrais puissant qu'il pourra immédiatement utiliser.

COMMEYRIE  
Sous-directeur de l'institution secondaire de Gourdon.  
(La fin au prochain numéro)

Bulletin Vinicole

Le ralentissement que nous constatons

existe encore aujourd'hui. Toutefois il est plus apparent que réel. La vivacité a un peu diminué dans les achats, mais les livraisons s'effectuent et se poursuivent avec une grande activité, et les affaires qui se préparent pour des époques à venir se négocient à des conditions et à des prix qui ne sont pas de nature à susciter des craintes ou des regrets chez les rares viticulteurs qui ont encore leurs récoltes intactes et leurs celliers remplis. Nous devons ajouter que le nombre n'en est pas considérable dans les vignobles de la Basse-Bourgogne et du Bordelais, les privilégiés de cette année.

Il y a bien à ce tableau une ombre légère qui assombrit un coin de l'immense vignoble français. Le Roussillon se plaint de la concurrence que lui fait l'Espagne, dont les vins entrent en France moyennant un droit de 25 centimes par hectolitre. Et comme les vins de la Catalogne et de l'Aragon vinés à 18 degrés au moyen d'un alcool non grevés de droits comme il l'est en France, se vendent moins cher que le vin français, il en résulte que le commerce d'exportation de cette et de Marseille en achète des quantités considérables au détriment des producteurs Pyrénéens. Il y a là une question sérieuse à examiner et certainement une grave injustice à réparer.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRS.
17	Jeu. di.	s. Olympiade.	Catus, Issepts, Vayrac, Vigan.
18	Vendr.	s. Désiré	St-Caprais, Cajarc, Colnac.
19	Samed.	s. Némésien,	Duravel.

C. D. Q. .... le 6, à 9 h. 45 du soir.  
 N. L. .... le 14, à 1 h. 43 du matin  
 P. Q. .... le 22, à 4 h. 37 du matin  
 S. P. L. .... le 29, à 1 h. 57 du soir.

MERCURIALES.

Moyennes du mois de de Novembre.

Froment, l'hectolitre	25 50
Mais, id.	14 25
Légumes secs, id.	20 »
Pommes de terre, id.	7 »
Avoine, id.	12 »
Châtaignes, id.	7 50
Vin, la pièce de 220 litres, sans bois	60 »
Foin naturel, 100 kil.	12 50
id. artificiel, id.	9 »
Volaille, le kilogramme.	1 25
Viande de bœuf, les 100 kil.	75 »
Viande de veau, id.	75 »
id. de mouton, id.	70 »
id. de porc, id.	115 »
Bois, le stère.	12 »
Charbon de bois, les 100 kilog.	11 »

Chronique locale.

LES ARGUMENTS

De Monsieur Esménard du Mazet.

On lit dans l'Indépendant : Samedi soir je lus, au cercle de l'Union, le dernier article de M. Plantade où je suis appelé tout simplement Frontin. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'effet que produisit sur moi cette lecture. Quoi! depuis huit jours, fatigué, écouré par le langage de mes adversaires, j'avais cessé de répondre à leurs provocations, et non-seulement ils ne discontinuaient pas une polémique infâme, mais encore, ils me raillaient de ma réserve et cela dans les termes les plus blessants! Lorsque j'eus fini de lire cet article, l'émotion que je ressentis fut telle, que j'eus comme un éblouissement, et je quittai le Cercle, espérant que l'air me remettrait. Malheureusement la fatalité voulut qu'à peine avais-je fait quelques pas sur la place d'Armes, j'aperçus devant moi M. Plantade. Cette vue n'était guère faite pour me calmer ; aussi, sous le coup des insultes dont le rédacteur du Courrier venait de m'abreuver, je m'avançai vers lui : — Comment! lui dis-je, malgré mon silence, vous vous obstinez à m'injurier et vous renchérissez même sur le passé. Puisque je vous trouve, faites-moi donc le plaisir de m'apprendre pourquoi vous m'appelez Frontin? — Parce que c'est le nom qui vous convient, me répondit-il. Il n'avait pas achevé cette dernière impertinence, que ma main en avait déjà fait justice. Après une courte altercation, nous fûmes séparés.

On lit dans le Courrier du Lot :

Samedi soir, entre 8 heures et demie et 9 heures, promenant sur la place du théâtre, un cigare à la bouche, les mains dans les poches du paletot, nous fûmes brutalement, violemment et par surprise, frappé de deux coups successifs, au côté gauche de la figure, au moment où nous tournions pour remonter vers le Théâtre, par une personne qui avait dû se placer derrière nous, emboîter nos pas, depuis quelques instants, afin de calculer la manière de nous frapper, la plus sûre, pour éviter toute défense de notre part.

A peine avions nous fait demi-conversion, que le premier coup nous fut porté sur la jointure maxillaire de la joue gauche, sous lequel, on assure, nous avoir vu chanceler ; nous ne pouvons affirmer ce dernier fait, la violence du coup ne nous ayant pas laissé entière conscience de la situation ; le second coup porta sur la pommette, au-dessous de l'œil, du même côté.

Enfin, ayant pu dégager nos mains, retenues dans les poches du vêtement par la brusquerie même des mouvements instinctifs faits pour les retirer, nous allions prendre l'offensive, sans l'intervention d'une personne qui nous saisit à bras le corps et nous empêcha, malgré nos efforts, de punir notre agresseur. A ce moment seulement, nous reconnûmes l'agresseur ; c'était M. Esménard du Mazet.

Nous avons déposé notre plainte, fait constater, par un médecin, les désordres causés par ces coups. Selon l'avis de l'homme de l'art, ils n'ont pu être produits par la main nue, celle-ci devait être armée d'un instrument contondant, tels que ceux connus sous le nom de coup-de-poing.

Comme suprême argument, M. Esménard du Mazet a frappé M. Plantade de deux coups de poing au visage. D'autres, — gentilshommes, ceux-ci, — se seraient contentés d'un semblant de soufflet ; mais M. Esménard du Mazet, voulait savourer le plaisir d'assommer son adversaire. — M. Plantade doit s'estimer très heureux d'en être sorti à si bon compte!...

L'opinion publique a fait justice des scènes du 12 décembre. Aujourd'hui, elle se demande avec anxiété, si MM. les DIX-SEPT de l'Indépendant, — approuvant cet acte de violence, — se proposent aussi de pousser, à coups de cravache, nos populations au scrutin....

Du fond de l'impasse où il s'est follement jeté, le Rédacteur de l'Indépendant nous élabousse encore.... En face d'un désespéré qui voudrait compromettre toutes les situations avec la sienne, il n'y a pas grand mérite à se taire, et à conserver intacte la dignité de notre Journal.

Le triste spectacle qu'offrent inévitablement les polémiques de personnalités, nous l'avons sous les yeux, et nous y puisons un enseignement.

Avec M. André Lavertujon, nous dirons : « La profession de journaliste devient très dangereuse et très méprisable, lorsqu'on fait litière de la vérité, lorsqu'on s'avilit par l'habitude de l'injure et de l'invective. »

Seules, les discussions sérieuses honorent l'écrivain.

LOUIS LAYTOU.

Par arrêté de S. Exc. M. le Ministre des finances en date du 9 décembre 1868, ont été nommés percepteurs :

- A Bretenoux, M. Deloncle, percepteur de Pern ;
- A Pern, M. Faurie, percepteur de Saint-Germain ;
- A Saint-Germain, M. Carayol, percepteur de Bédur ;
- A Bédur, M. Pradines, percepteur-surnuméraire.

Par arrêté Préfectoral en date du 15 décembre, M. Blondeau (Jean), de Vayrac, a été nommé surnuméraire-percepteur, en remplacement de M. Pradines.

Par arrêté Préfectoral du 16 décembre 1868, M. Hérel (Pierre), conseiller municipal, a été nommé maire de la commune de Blars, en remplacement de M. Baras, démissionnaire.

M. Izarn, curé de Reillaguet, est mort le 8 décembre à l'âge de 54 ans.  
M. Doucet, curé d'Angols, est mort le 12 décembre à l'âge de 64 ans.

LIVRAISON DES TABACS

de la récolte de 1868.

Le PRÉFET du Lot, chevalier de la Légion-d'Honneur, siégeant en Conseil de Préfecture, où étaient présents MM. MUNIN-BOURDIN, CARBONEL, Conseillers ; BESSIÈRES, membre du Conseil général, appelé pour remplacer M. de VALON, empêché,

Vu les propositions de M. le Directeur de la culture et des magasins ;  
Vu l'article 188 de la loi du 28 avril 1816 ;  
Vu l'arrêté réglementaire du 6 décembre 1867, portant :

ARTICLE 35. — « Huit jours au moins avant l'ouverture des livraisons, douze planteurs choisis dans chaque circonscription de magasin, parmi ceux qui auront les meilleures récoltes, seront appelés à en faire la livraison.

La liste de ces douze planteurs sera établie par le Directeur de la culture et des magasins et arrêtée par nous. »

ARTICLE 36. — « La Régie prendra livraison des tabacs récoltés que nous déterminerons par un arrêté spécial, sur l'avis du Directeur de la culture et des magasins, à partir du 1<sup>er</sup> janvier ; »

Le Conseil de Préfecture entendu, ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>.

La livraison des tabacs de la récolte de 1868, dans le département du Lot, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, aura lieu dans l'ordre indiqué au tableau C annexé à l'arrêté réglementaire visé plus haut à partir des époques ci-après :

Au Magasin de Cahors.  
Le 4 janvier 1869, pour les échantillons,  
Le 12 id. pour les autres récoltes.

Au Magasin de Souillac.  
Le 6 janvier 1869, pour les échantillons,  
Le 14 id. pour les autres récoltes.

Les magasins de la Régie seront ouverts, depuis sept heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, aux planteurs qui devront présenter leurs tabacs avant midi, afin qu'il puisse être procédé à la vérification des charges dans la soirée et que, dès le lendemain matin, les récoltes soient expertisées sans désemparer.

ART. 2.

Le Directeur de la culture et des magasins fera connaître au Maire de chaque commune, au moins huit jours à l'avance, le jour fixé pour la livraison de chaque planteur. Cet avertissement sera communiqué sur-le-champ par le Maire à tous les planteurs de la commune qui cultivent du tabac pour l'approvisionnement des Manufactures de l'Etat.

Les tabacs devront être accompagnés d'un laissez-passer que les planteurs se feront délivrer, à la Recette buraliste de leur circonscription, un ou deux jours avant celui de la livraison.

Les voitures servant au transport des tabacs devront être couvertes de manière à garantir le chargement de la pluie et de l'humidité.

ART. 3.

Les tabacs seront classés par des Commissions d'expertise, instituées en vertu de l'article 58 du règlement précité du 6 décembre 1867, et conformément aux dispositions de l'article 39 du même arrêté.

Le planteur appelé à effectuer la livraison de ses tabacs aura seul entrée dans la salle d'expertise.

ART. 4.

Aux termes de l'article 40 du règlement, les feuilles d'épampremment, d'écimage, de bourgeons ou de regain, et généralement toutes les feuilles non inventoriées qui seraient présentées en livraison, ne seront pas admises en décharge.

La Commission d'expertise constatera le nombre de ces feuilles et ordonnera leur destruction, comme pour les tabacs impropres à la fabrication et rejetés des classements.

ART. 5.

Après l'époque assignée à la livraison de leur récolte dans les magasins de la Régie, les planteurs ne peuvent, sous un prétexte quelconque, garder aucune espèce de feuille de tabac : toutes celles qui seraient découvertes en leur possession seraient saisies et les contrevenants demeureraient passibles des peines prononcées par la loi. Nul motif d'excuse ne sera admis pour justifier ceux qui ne se conformeraient pas exactement à la présente disposition.

ART. 6.

Les employés de la Régie s'assureront, d'ailleurs, par des visites chez les planteurs, qu'ils ont livré la totalité des tabacs qu'ils avaient en leur possession.

ART. 7.

MM. les Sous-Préfets, les Maires, le Directeur de la culture et des magasins sont chargés, chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé et publié dans les communes où la

qui suivront sa réception et inséré au Bulletin administratif.

Fait à Cahors, en Conseil de Préfecture, le 5 décembre 1868.

Le Préfet du Lot,  
LARRIBE.

Par décision de M. le directeur général de manufactures, M. Joffreau-Blazac, entres poseur des tabacs en feuilles au magasin de Périgueux, est appelé en la même qualité au magasin de Cahors.

Il est remplacé à Périgueux par M. Daudé.

LE CHANT DU QUERCY

Poésie de M. MARY-LAFON à l'Orphéon de Cahors.

Pays de la vigne et des chênes,  
Toi, dont le Lot baigne les flancs,  
Le granit qui ferme tes plaines  
Dit ton nom depuis cinq mille ans !  
C'est le Quercy terre des braves,  
Berceau des Gaulois au bras fort  
Qui plutôt que de vivre esclaves  
Courraient en chantant à la mort !  
Gloire à cette forte race  
Dont le sillon lumineux  
Partout a laissé sa trace  
Comme un astre dans les cieux !

César, tyran chauve du Tibre  
Qui ne courbas sous les Romains  
Les défenseurs d'un peuple libre  
Qu'en leur faisant couper les mains !  
Ce sang immortel sur ta gloire  
De siècle en siècle rejallit ;  
Et par les cent voix de l'histoire  
Uxellodunum te maudit !  
Gloire à cette forte race, etc.

Que de palmes elle moissonne  
Dans le forum et dans les camps  
Ses fils portèrent la couronne... ;  
Ils sont montés au Vatican !  
Lorsque sur l'Europe pâmée  
L'empereur passait à cheval  
En tête de la grande armée  
Elle voyait son maréchal !  
Gloire à cette forte race, etc.

A fou toujours elle fut à la taille  
De ces vaillants dont d'Estaing autrefois  
En les voyant où sifflait la mitraille  
Disait : Ce sont mes braves Quercynois !  
Il eût redit de ce chef intrépide  
Cœur d'or, trempé par l'honneur et le bien !  
Car, au pouvoir entré comme Aristide,  
Il en sortit comme un grand citoyen !

Il eût redit en nos guerres dernières  
Au champ sanglant par l'étranger rouvert  
Sous les boulets quand Murat et Bessières  
Semblaient donner la main à Canrobert !  
O terre chérie  
O douce patrie  
Jusqu'au dernier jour  
Où dure sa trame,  
Que pour vous notre âme  
Palpite d'amour.

O vieux Quercy, superbe malgré l'âge  
Comme le chêne aux antiques rameaux,  
Sur tout le sol que baigne son ombrage  
Ta sève éclate en rejets nouveaux !  
Les troubadours jadis dans les tourelles  
Chantaient l'amour et tes vins généreux ;  
Tes vins sont bons, tes filles toujours belles,  
Nos Orphéons peuvent chanter comme eux !  
O terre chérie, etc.

Là haut, dans la sphère infinie  
Plus d'un de tes fils prit l'essor  
Le talent, l'esprit, le génie  
Leur prêteront les ailes d'or !  
Nuit du passé lève tes voiles  
Et montre l'azur où leur nom  
Étincelle entre deux étoiles  
Clément Marot et Fénelon !  
Gloire à cette forte race, etc.

Sol deux fois sacré, de nos pères  
Le Quercy garde les tombeaux,  
Quand nous ouvrires les paupières  
Il sentit rouler nos berceaux !  
Aussi tant que notre fontaine  
Jaillira du pied de ces monts  
Chantons la terre où croît le chêne  
Et la cité que nous aimons !  
Gloire à cette forte race  
Dont le sillon lumineux  
Partout a laissé sa trace  
Comme un astre dans les cieux !

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 23 au 28 novembre 1868.

- Mathématiques élémentaires.
- Travaux graphiques. — 1 Sol ; 2 Bergon.
- Mathématiques préparatoires.  
id. 1 Rigal ; 2 Dehné.
- Rhétorique.
- Mathématiques. — 1 Pasquet ; 2 Dol.
- Seconde.
- Vers latins. — 1 Agar (Paul) ; 2 Tardieu (Louis).
- Troisième.
- id. 1 Gilles ; 2 Laroussille.

Cinquième.  
Anglais, thème et version. — 1 Largeau; 2 Barancy.  
Sixième.  
Exercices grecs. — 1 Rives; 2 Delmas (Jean).  
Septième.  
Histoire. — 1 Lavoisot; 2 Calmels.  
Huitième.  
Orthographe. — 1 Poujade; 2 Pradel.  
Classe préparatoire. Première division.  
Ecriture. — 1 Vallès; 2 Castagné.  
Deuxième division.  
id. 1 Richard; 2 Daynard (Fernand).  
Troisième division.  
id. 1 Verdié; 2 Lemaire (Gabriel).  
Enseignement spécial. Deuxième année.  
Histoire et Géographie. — 1 Sarrus; 2 Rozières (Adrien).  
Première année.  
id. 1 Couture; 2 Clary.  
Année préparatoire.  
id. 1 David; 2 Carlin.  
Le Proviseur, RICHAUD.

Il nous est mandé de Paris que le gouvernement serait dans l'intention de convoquer les Conseils généraux pour arrêter définitivement les questions qui se rattachent à l'achèvement des chemins vicinaux. Cette convocation aurait lieu avant la réunion des chambres, c'est-à-dire aux environs des fêtes de Noël.

La France, dont la superficie est de 543 mille kilomètres carrés, a déjà, dit la Presse, 528,415 kilomètres de chemins vicinaux à l'état d'entretien; il lui en reste à construire 219,857 kilomètres.

On estime que chaque kilomètre carré du sol doit avoir un kilomètre de chemins entretenus. Sept départements ont atteint ce but; neuf sont en voie de l'atteindre; 43 sont à un degré plus ou moins avancé, et 30 sont en retard, soit parce qu'ils manquent des moyens pour exécuter leurs chemins vicinaux, soit parce qu'ils ne jugent pas indispensables la plupart de ces petites voies de communication.

C'est à ces derniers que profiterait spécialement la mesure dont il s'agit. Les décisions du Conseil général venant sanctionner les délibérations prises, dans leur session de novembre, par les conseils municipaux, permettrait de poursuivre les opérations d'emprunt à la caisse vicinale, et de mettre immédiatement les travaux de construction, d'achèvement, de réparation et

d'entretien à exécution. Sans cela, nombre de projets resteraient dans les cartons des mairies, ce qui ne fait point du tout les affaires des populations rurales, non plus d'ailleurs que celles des habitants des villes, marchands ou rentiers, marchands surtout.

PRÉFECTURE DU LOT.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Route Impériale n° 414, de Millau à Tonneins.

TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS

ADJUDICATION

Le 15 Janvier 1869, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour le rechargement de la Route Impériale n° 111.

La dépense est évaluée à la somme totale de..... 25,000 fr. 00 c.

Le cautionnement est fixé à la somme de..... 630 fr. 00 c.

Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Une adjudication publique pour les fournitures ou travaux ci-dessous désignés à faire, pendant l'année 1869, au Lycée Impérial de Cahors, aura lieu le 22 décembre 1868, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Etablissement.

- 1° Pain;
- 2° Viande de boucherie;
- 3° Epicerie (articles divers);
- 4° Blanchissage du linge;
- 5° Drap bleu pour uniforme;
- 6° Façon des vêtements d'uniforme;
- 7° Chaussure;

8° Houille et bois de chauffage;

9° Huile de schiste.

Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'Economat dudit Lycée, avant le 21 décembre courant.

Les intéressés pourront prendre connaissance tous les jours, de 8 à 11 heures du matin, et de 2 à 4 du soir, du cahier des charges qui reste déposé à l'Economat.

Cahors, le 5 décembre 1868.

L'Econome, Le Proviseur,  
GUEIT. RICHAUD.

Vu :

L'Inspecteur d'Académie,  
J. DURAND.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 9 au 12 décembre.

Naissances.

Marmiesse Lucien, rue Donzelle.

Décès.

Bru honorine, modiste, 27 ans, célibataire (née à Souillac, Lot), rue du château. — Hérédia Joachim, esport des tabacs, 71 ans, rue des Soubiours.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 Décembre 1868.

18 versements dont 6 nouveaux 2,318 »  
5 remboursements 4,785 »

Pour la chronique local : A. Lytoun.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et de tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

LE PURGATOIRE ET LE PARADIS DE DANTE

ILLUSTRÉS PAR GUSTAVE DORÉ (1)

L'illustration de l'Enfer du Dante a mis le sceau à la réputation de Gustave Doré.

Cette publication a servi de point de départ à la brillante carrière qu'il a fournie depuis cette époque. Il n'a pas voulu laisser inachevée son œuvre de prédilection. La librairie Hachette met en vente un splendide volume contenant la seconde et la troisième partie de la trilogie que le Dante a appelée la Divine Comédie c'est-à-dire le Purgatoire et le Paradis. Soixante grandes compositions ornent le volume et révèlent une fois de plus la souplesse du talent de Doré et l'inépuisable variété de son crayon. Le Purgatoire présente tour à tour les scènes les plus terribles, les plus suaves paysages et les tableaux les plus mystérieusement grandioses. L'artiste a su conserver au purgatoire le caractère que lui ont donné la théologie et la poésie : une transition entre les épouvantes de l'enfer et les gloires du paradis. Citons comme extrêmes, au 24<sup>e</sup> et au 25<sup>e</sup> chant, les Décharnés et les Esprits dans les flammes, et cette délicieuse vision du 27<sup>e</sup>, le plus poétique compromis que jamais artiste ait osé entre le rêve et la réalité. Le Paradis a demandé des efforts d'interprétation tout nouveaux : il fallait fixer ces visions mystiques, donner un corps à ces hiérarchies célestes étagées dans l'infini, éclairer ces paysages surnaturels, faire rayonner et voler ces multitudes angéliques que Dante déploie en spirales sans termes ou qu'il groupe en roses éblouissantes. Doré a su trouver dans son imagination des ressources imprévues et des combinaisons d'une grande originalité. Tous ceux qui possèdent l'Enfer accueilleront ce nouveau volume comme un complément indispensable et aussi comme une œuvre digne de prendre place à côté de son aîné.

(1) Un volume in-folio, avec la traduction française de P.-A. Fiorentino, le texte italien et les 60 compositions de Doré, cartonné richement : 100 fr.; reliure riche en maroquin, tranches dorées : 120 fr.

M. PRETERRE, chirurgien-dentiste, lauréat de la faculté de médecine de Paris, est l'inventeur d'appareils brevetés s. g. d. g. et d'un système d'éducation donnant une parole parfaite aux sujets atteints de naissance de division palatine, qui les rendent souvent incompréhensibles. (Grande médaille de Londres 1862 et médaille d'or unique à l'Exposition Universelle 1867). M. Preterre reprend en octobre ses cours de prononciation et les continuera jusqu'en mars. Se faire inscrire d'avance, 29 boulevard des Italiens, Paris.

DANS HUIT JOURS

tirage DÉFINITIF de la Loterie municipale de la ville de Châteauroux, de tous lots et gros lot de

100,000 FR. POUR 25<sup>c</sup>

Adresser (mandat-poste ou timbres-poste) 5 fr. au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, pour recevoir, par retour du courrier, vingt billets assortis pour toutes chances, avec 20 chances de gagner le gros lot de 100,000 fr.

On recevra en plus (gratis franco) le volume indispensable à tous ceux qui ont des billets, contenant les 9,800 n<sup>os</sup> gagnants des 36 loteries dont le Bureau-Exactitude a placé des billets.

Le tirage définitif de cette loterie municipale ne sera retardé sous aucun prétexte. Dernière occasion de gagner le gros lot de 100,000 fr.

Avis. — Aux lecteurs, atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

Il vient de se fonder, 60, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris; une maison de commission, qui va être utile à bien du monde.

Elle manquait vraiment à nos provinces, et nous faisons un véritable plaisir de la recommander à nos lecteurs qui trouveront en elle une maison bien à même de leur adresser les infinités d'emplètes que l'on a constamment à faire à Paris.

La maison générale de commission se charge moyennant une faible commission de tous les achats, quels qu'ils soient, qu'on veut bien lui confier. Elle compte tout au prix de fabrique, ne prenant comme bénéfice que la petite commission, mentionnée plus haut. Différence énorme avec les prix que souvent l'on est obligé de payer.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement.

Pour tous les extraits et articles non signés A Layou

A VENDRE UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement, Source d'eau vive ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>me</sup> veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement.

On demande

des sous-directeurs dans les chefs-lieux d'arrondissements pour une compagnie à prime fixe contre l'incendie, la grêle, la mortalité du bétail et l'exonération militaire. — S'adresser à M. TRUBESSET jeune, à BORDEAUX, 100 cours Napoléon.

Etude de M<sup>e</sup> L. LABIE, notaire à Cahors.

A VENDRE

Un petit domaine (ancienne propriété de M. Graniou), situé à Cahors, faubourg St-Georges, composé de Maison de Maître, Jardin, Vigne, Terre propre à la culture du Tabac, belle Orangerie.

S'adresser au dit M<sup>e</sup> LABIE, ou à M. PALAME, à Cahors, place de la Gendarmerie.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements.

Guérison radicale des Hernies

ou DESCENTES, rendant inutiles les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE-SIMON; 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saurmur (Maine-et-Loire); élèves, gendres et successeurs de feu Pierre-Si-

MAISON FONDÉE EN 1820

**SARDA & C<sup>IE</sup>**

NÉGOCIANTS-MANUFACTURIERS

BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur

Plusieurs Médailles à diverses Expositions, et notamment à l'Exposition universelle de Paris 1867

**CHOCOLAT**

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

PÂTES ALIMENTAIRES — FÉCULES DIVERSES

MOUTARDES — CONSERVES ALIMENTAIRES

CONSERVES A L'HUILE ET AU VINAIGRE

BONBONNERIES — DRAGÈRES SIROPS

CONFITURES — MARMELADES ET GELÉES

FRUITS AU JUS ET A L'EAU-DE-VIE

THÉS ET VANILLES

reçus directement des lieux de production.

GUÉRISON DE L'ÉPILEPSIE

La brochure du D<sup>r</sup> DURAND sur la guérison de cette terrible maladie par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROULLÉ (Extrait de plantes marines); — Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROULLÉ, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE

PAR F. DELROUS,

Instituteur public, à Blars (Lot), par Marcellac.

On recevra franco, cette Méthode incomparable, en

2 fr. 40 par an. **L'ÉPARGNE** 52 N<sup>os</sup> par an.

BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS. BUREAUX 7, place de la Bourse, 7. PARIS.

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie, chaque dimanche, une Revue de Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes places de l'Europe, etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements des abonnés, accompagnées d'un timbre-poste. — On s'abonne en envoyant 2 fr. 40 en timbres-poste ou en un mandat à l'ordre de M. de Fontbouillant, chevalier de la Légion d'honneur, D<sup>r</sup>-gérant du journal, 7, place de la Bourse, Paris.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

POTSÉ AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront, ainsi Poste aux chevaux, Gal-lerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

**4 FRANCS 4 PAR AN 4**

LE **MONITEUR** DES **TIRAGES FINANCIERS**

5<sup>e</sup> année.

Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes.

— Directeur et Rédacteur en chef : **J. PARADIS**

— Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104 Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.

**4 FRANCS 4 PAR AN 4**